Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203184-20240603-D20240306-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ Délibération n° D20240306-03
Du 03 juin 2024
PERSONNEL
PÔLE MÉNAGE
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL
À TEMPS NON COMPLET

Nombre de membres			Date de la convocation	28.05.2024	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	28.05.2024
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (13)

Absents: MAILLET-BERT P – CHATAING P (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

## PERSONNEL PÔLE MÉNAGE CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une agente en contrat à durée déterminée depuis plus de deux ans donne pleinement satisfaction et il propose de la titulariser, avec une période de stage d'une année, sur un poste d'adjoint technique territorial à temps NON complet, à 31 heures par semaine, à l'échelle C1, échelon en fonction de sa reprise de carrière, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pour rappel le pôle ménage ne compte actuellement aucun agent titulaire. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps NON complet, 31h hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, échelle C1, échelon en fonction de la reprise de carrière de l'agent nommé;
- S'engage à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- Autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 juin 2024.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance			